INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement
Supérieur **A**rtistique

Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2018-2019

Théâtre et techniques de communication - Scénographie, décors et costumes

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master Théâtre et Technique de Communication scénographie, décors et costumes s'inscrit dans la continuité du baccalauréat. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens.
Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.
- Travail artistique de fin d'études (TAFE)
Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.
D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel en relation avec le travail de l'espace théâtral (scénographie, éclairage, espace sonore, vidéo). Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci.
D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.
- Stages
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.
B) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.
- Cours
Ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;

2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;

3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;

4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;

5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;

6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;

7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau;

8. Maitriser les potentialités narratives et émotivesdu travail de l'espace scénique par la scénographie ou la lumière, ou le son, ou le costume dans le cadre d'un processus de création complexe liée aux arts de la scène;

9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;

10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacles, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du travail de l'espace, ou du son, ou de la lumière ou du costume nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe)

Articulation avec Cadre Francophone de Certification	
Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	**Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Scénographie, décors et costumes"**
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau; 8. Maitriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (espace, lumière, son, costume…) 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau; 8. Maitriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (espace, lumière, son, costume…) 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Organigramme

M1

N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
UE.TTCSCENO.M1.1	30	Pratique artistique de la scénographie théâtrale	UE.TTCSCENO.M1.5	4	Maîtrise des techniques de réalisation et de production théâtrales	UE.TTCSCENO.M1.10	3	Écriture dramatique
UE.TTCSCENO.M1.15	3	Production	UE.TTCSCENO.M1.20	3	Stage	UE.TTCSCENO.M1.25	2	Psychologie générale
UE.TTCSCENO.M1.30	1	Droit d'auteur	UE.TTCSCENO.M1.35	1	Droit des institutions culturelles	UE.TTCSCENO.M1.40	1	Droit social
UE.TTCSCENO.M1.45	12	Travail écrit de fin d'études (TEFE)						

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	**UE.TTCSCENO.M1.1**
Titre de l'UE	**Pratique artistique de la scénographie théâtrale**
Descriptif de l'UE	Démonstration de sa capacité, au travers d'un travail dans l'espace du plateau de théâtre à construire du sens et/ou à faire advenir des émotions au moyens des outils de la scénographie.
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	30
Pondération de l'UE	54,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	450
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décor et costume)	Pratique artistique de la scénographie	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.5
Titre de l'UE	**Maîtrise des techniques de réalisation et de production théâtrales**
Descriptif de l'UE	Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	4
Pondération de l'UE	6,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	60
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 5, 6, 7, 10
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE *

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur production	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotion sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat mise en scène sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat dramaturgie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Jeu sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	0,5..2	A choix	TP

* A choisir pour un total de 2 de pondération

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.10
Titre de l'UE	**Écriture dramatique**
Descriptif de l'UE	Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	3
Pondération de l'UE	5,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	30
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 3, 4, 10
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Écriture dramatique	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.15
Titre de l'UE	**Production**
Descriptif de l'UE	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	3
Pondération de l'UE	5,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	60
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	**UE.TTCSCENO.M1.20**
Titre de l'UE	**Stage**
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	3
Pondération de l'UE	3,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	60
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	**UE.TTCSCENO.M1.25**
Titre de l'UE	**Psychologie générale**
Descriptif de l'UE	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage, ...)
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	2
Pondération de l'UE	3,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	30
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 10
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)	Psychologie générale	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	**UE.TTCSCENO.M1.30**
Titre de l'UE	**Droit d'auteur**
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	1
Pondération de l'UE	3,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	15
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	**UE.TTCSCENO.M1.35**
Titre de l'UE	**Droit des institutions culturelles**
Descriptif de l'UE	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	1
Pondération de l'UE	3,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	15
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.40
Titre de l'UE	**Droit social**
Descriptif de l'UE	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	1
Pondération de l'UE	3,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	15
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.45
Titre de l'UE	**Travail écrit de fin d'études (TEFE)**
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	12
Pondération de l'UE	15,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	0
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.